

VILLE
DE
FLUMET
73590 SAVOIE



Cité fondée en 1200
par le Prince Aymon II de Faucigny

N°74/2026
ARRETE DE CIRCULATION
235, ROUTE DU CHATELET

Le Maire de la Commune de FLUMET,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212 Al.2213-1 ;

VU le code de la route,

VU l'arrêté ministériel sur la signalisation routière (Livre 1, huitième partie-signalisation temporaire du 24 novembre 1967, approuvé par les arrêtés ministériels du 6 novembre 1982),

VU la demande en date du 04/08/2026 par laquelle l'entreprise **BIANCO** (Responsable du chantier : COULON Quentin 06 14 03 17 27), située à Orsay (91), demande pour le compte de ENEDIS (MOULIN Anthony) l'autorisation de fermer la route au 235 route du Chatelet pour réaliser des travaux d'alimentation BT, pendant 2 jours entre le 24 août et le 11 septembre 2026.

CONSIDERANT que les engins de travaux empiéteront sur une partie de la route,

ARRETE

Article 1 :

L'entreprise BIANCO est autorisée à fermer la route du Chatelet.

Article 2 :

La route du Chatelet est fermée 2 jours entre le 24 août 2026 et le 11 septembre 2026.

Article 3 :

La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, sont mises en place par le demandeur, pendant la période des travaux, en accord avec les services communaux.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Flumet.

Article 5 :

Conformément à l'article R 102 du code des tribunaux administratifs, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble – 2 place de Verdun BP 1135 – 38022 GRENOBLE Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Ampliation de cet arrêté sera adressée à :

- L'entreprise BIANCO
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ugine
- SDIS 73

Fait à Flumet, le 04 août 2026
Le Maire, Jean-Christophe GROSSET-GRANGE

